PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON

P.S.M.V. APPROUVÉ le 15 Mai 2009

MODIFICATION No 1

APPROUVÉE LE 28 FÉVRIER 2012

Bernard KAISS, urbaniste-conseil d'Etat, 6, rue
Francois GUIZOT, architecte, chargé d'Etude Patrimoine
D.R.A.C. Service Régional de l'Inventaire
D.D.A.F. du Gard

Echelle : 1/500e

Planche No 4d

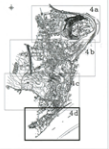

LEGENDE

- PERIMETRE DU P.S.M.V. (ARRETE MINISTERIEL DU 15/05/2009)
- PERIMETRE DE SECTEUR
- PERIMETRE DE SERVITUDE DANS L'ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL (ART. L-123-2 du CODE DE L'URBANISME)
- IMMEUBLE PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- FACADES, FRAGMENTS
- SOLS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- SITE CLASSE
- IMMEUBLES OU PARTIE D'IMMEUBLES DONT LA DEMOLITION, L'ENLEVEMENT OU LA MODIFICATION OU L'ALTERATION SONT INTERDITS
- IMMEUBLES OU PARTIE D'IMMEUBLES DONT LA DEMOLITION, L'ENLEVEMENT OU L'ALTERATION SONT INTERDITS MAIS QUE PEUVENT ETRE MODIFIES
- IMMEUBLES DONT LA MODIFICATION OU LE REMPLACEMENT SONT SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES DU REGLEMENT
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DEMOLITION OU LA MODIFICATION POURRA ETRE IMPOSEE PAR L'AUTORITE ADMINISTRATIVE
- EMPRISE DE CONSTRUCTION IMPOSEE
- SUPERPOSITION D'EMPRISE DE CONSTRUCTION ET DE PRESCRIPTION DE DEMOLITION
- ESPACE SOUMIS A PROTECTION PARTICULIERE (Cour, jardin, espace vert, etc...)
- ESPACE SOUMIS A PRESCRIPTION PARTICULIERE (jardin, espace vert, etc...)
- ESPACE BOISE CLASSE
- VOIE PROTEGEE OU A CREER
- ARBRE A MAINTENIR
- ARBRE EXISTANT
- ALIGNEMENT D'ARBRES A MAINTENIR OU A COMPLETER
- ALIGNEMENT D'ARBRES A CREER
- EMPLACEMENT RESERVE POUR VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL, ESPACES VERTS A CREER OU A MODIFIER (ARTICLE L-123-1-8° DU CODE DE L'URBANISME)
- PERIMETRES SOUMIS A L'OBLIGATION DE REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (ARTICLE L-123-1-13° DU CODE DE L'URBANISME)
- ALIGNEMENT NOUVEAU, OU ALIGNEMENT EXISTANT A CONSERVER
- REGLES DE HAUTEURS PARTICULIERES
- PRESCRIPTION PARTICULIERE (MODIFICATION, ECRETEMENT, ETC...)
- SERVITUDE ARCHITECTURALE PARTICULIERE (MOTIF D'URBANISME, D'ORNEMENT, DE MATERIAUX, DE HAUTEUR, ...)
- PASSAGE PUBLIC OU PRIVE A MAINTENIR LIBRE D'OCCUPATIONS
- ESCALIERS INTERESSANTS
- DETAILS EXTERIEURS INTERESSANTS : NICHE, PORTE, PORTAIL
- ZONE DE BRUIT (L.571-1)
  - Zone A : SITE DE GRAND DEBIT
  - Zone B : SITE COMPLEMENTAIRE
  - Zone C : SITE DE SECURITE
- PERSPECTIVES MAJEURES (à livre indicatif)

P.S.M.V. DE VILLENEUVE LES AVIGNON – MODIFICATION DE LA SOUSSE ET DE LA CONSERVATION – S.A. M.A.U.R.E.P.S.

No planche	No îlot	OBJET DE LA DEMOLITION (Article L-123-1-7° du Code de l'Urbanisme)	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE APPROX. EN M2	APPRECIATION
4b	21	BATIMENTS LOCAUX Le long de la voie de chemin de fer DE LA RUE MONFAUCONT A CAMP DE BATAILLE	CH2g-2-3-4-p 2p-CI72p CH2Hg-2g-4p	1 635	CONSERVE
4b	22	AIRE DE STATIONNEMENT Le long de la voie de chemin de fer RUE MONFAUCONT	CH2g-2p-4p-5p	2 000	CONSERVE
4a-4b	23	PARKING PUBLIC POUVOIR SUR L'IMPASSE DU MOULINET	CH2Ig-2Ig-4g- 5Ig-6Ig	249	CONSERVE
4a	24	DES LA LIGNE DE LA TRINITE ET AVEC DEPOT SUR DE LA REPUBLIQUE ET PUBLIQUE SUIS BATIMENT	CH2Dg-3Dg-3Ig 3Hg-3Gg-4Dg	582	CONSERVE
4b	25	AMENAGEMENT PLACETTE DU MOUSCAT	CC287	171	CONSERVE
4a	26	REALIGNEMENT DES ENCORBELLEMENTS SUR CHEMIN DE LA BAYOTE	BY32g-03p	90	CONSERVE
4b	27	AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES FABRIQUES	BY01g-04p	40	CONSERVE

No planche	No îlot	OBJET DE LA DEMOLITION (Article L-123-1-7° du Code de l'Urbanisme)	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE EN M2	APPRECIATION
4b	4	PARTIE DU CHEVET D'LOT ENTRE RUE DE LA REPUBLIQUE ET CHEMIN DES FABRIQUES Les travaux de démolissements sont ou à avoir par l'Etat	CC58, 60, 61, 62, 72	2 052	CONSERVE
4b	5	MONTOLIVET : ANCIEN CENTRE DE CAURE (Relation de logements dont la à avoir par l'Etat	CB44, 45 en partie et 46	4 138	CONSERVE